



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 10 Juin 2024

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
31/05/2024

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 25 puis 23
(Mme DELSAUX Dominique quitte
la séance à 18 h 55)

Affiché le 13/05/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX
Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralle PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)

Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE

Objet :

Budget annexe Camping la Pinède - Affectation du résultat 2023

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Camping la Pinède

Affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 avril 2024 relative au vote du compte financier unique du budget annexe camping la pinède

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 28 mai 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

CAMPING - Affectation des résultats 2023

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2023	28 507,55	9 094,51	-19 413,04	8 853,50	18 996,92	10 143,42
Résultats 2022 reportés		17 514,85	17 514,85		39 598,11	39 598,11
Résultats année 2023	28 507,55	26 609,36	-1 898,19	8 853,50	58 595,03	49 741,53
Restes à Réaliser 2023						0,00
Résultat Global			-1 898,19			49 741,53

Résultat de fonctionnement dégagé en 2023	-1 898,19	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Déficit de fonctionnement reporté en 2024	1 898,19	Compte 002 - D.F - DEFICIT antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'investissement reporté en 2024	49 741,53	Compte 001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - D.F : DEFICIT antérieur reporté en Fonctionnement	1 898,19	0,00
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		49 741,53
Restes à Réaliser Recettes		0,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00	
<i>Solde</i>	1 898,19	49 741,53
Solde Excédentaire :		47 843,34

La délibération est adoptée par 25 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.